

Montréal, le 22 septembre 2010

LETTRE RÉVISÉE

Par courrier électronique

| | |
|--|---|
| Mes Paule Hamelin et Pierre Legault Gowling Lafleur Henderson, s.r.l. 1, Place Ville-Marie, 37 ^{ième} étage Montréal (Québec) H3B 3P4 | Mes Éric Dunberry et Marie-Christine Hivon Ogilvy Renault 1, Place Ville-Marie, bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1 |
|--|---|

**Objet : Demande relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2009
Dossier R-3669-2008 Phase 2**

Chers confrères,
Chère consœur,

La Régie accuse réception des deux correspondances d'EBMI datées du 21 septembre 2010, par lesquelles cette dernière demande le report du dépôt de sa preuve amendée, et des commentaires du Transporteur afférents à cette demande.

L'intervenante soumet que, sans la réponse du Transporteur à la demande 27.2, elle ne pourra pas incorporer les informations qui seront obtenues suite à cette demande dans sa preuve. De plus, EBMI demande de tenir compte de l'absence de sa procureure au dossier qui doit revoir l'ensemble de la preuve additionnelle de l'intervenante. Me Paule Hamelin sera de retour le 27 septembre prochain.

Dans le contexte où le calendrier initial a dû être modifié de façon substantielle le 13 septembre dernier, la Régie est disposée à tenir compte des contraintes de disponibilité de la procureure de l'intervenante EBMI. La Régie accepte de prolonger la date de dépôt de la preuve amendée principale de EBMI au mardi 28 septembre 2010 à 12h. Les demandes de renseignements à cet intervenant sont reportées au jeudi 7 octobre 2010 à 12h et ce dernier devra compléter ses réponses à la date prévue au calendrier actuel, soit le mercredi 13 octobre 2010 à 12h.

Par ailleurs, la Régie prend acte de l'intention exprimée à la fois par les représentants d'EBMI et du Transporteur de tenir une rencontre le 22 septembre 2010 en vue de discuter des aménagements possibles concernant la demande de renseignements 27.2 d'EBMI et la réponse à venir du Transporteur.

La Régie demande à ces participants de l'informer, dès que disponibles, des résultats de cette rencontre et des avenues possibles en vue de compléter cette partie de la preuve.

Veuillez agréer, chers confrères, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/mg/as

c. c. Tous les intervenants